

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

LE FOND DE M. BOULANGER

En train d'apprendre l'art d'être grand-père, M. Boulanger devient plus communicatif, sinon devant la commission parlementaire, qu'il bernait l'autre jour très agréablement, du moins après dîner.

La seconde partie de son speech de la Brasserie Européenne avait assez d'importance pour qu'il soit temps encore d'en parler. Si le général y est plus muet qu'une carpe sur ses visées personnelles, il y donne son avis sur l'organisation sociale de ses rêves.

"Ce ne sera pas, dit-il, la république d'un parti, ce sera celle de tout le monde. Ce ne sera pas la république parlementaire, ce sera la république nationale.

"Je ne reconnais à aucun parti, disposant momentanément du pouvoir, le droit de constituer un ordre de choses nouveau; je ne reconnais ce droit qu'à la nation, qui doit rester maîtresse de ses destinées, et dont le gouvernement a pour mission d'exécuter les volontés, de satisfaire les aspirations."

On voit que M. Boulanger connaît son public, quand il lui sert avec assurance des boutades de ce calibre.

La république de tout le monde, qui l'a vue, qui la verra? Quand un pays a une constitution historique, c'est cette constitution qui s'impose à tout le monde. C'est le cas des grands États européens, c'était le nôtre jusqu'au bouleversement de 1789, qui nous a réduits à la condition de singes récemment vêtus et discutant en tumulte les articles sans cesse modifiés de l'imaginaire "contrat social". Quand un pays est tombé en république et vit sous la tyrannie irresponsable du nombre des votes portés aux diverses boîtes servant à ce jeu de hasard, le gouvernement est, bon gré mal gré, celui du parti qui, par des procédés quelconques, a pour lui la majorité des petits carrés de papier. Si ce parti use honnêtement, tant mieux! S'il en use brutalement ou perfidement, tant pis! La république est essentiellement le gouvernement précaire (et par là même presque toujours fort dur) de la majorité numérique des citoyens électeurs, sur la population tout entière. Quand, par exemple, la majorité du conseil municipal de Paris expulse les religieuses des hopitaux, elle le fait bien voir.

D'autre part, la République est toujours nominalement "nationale" en fait; elle est, selon les temps et les hommes, parlementaire ou dictatorial. Pour le moment, avec l'intégre et somnolent M. Carnot, nous savourons les douceurs de la république parlementaire; selon toute vraisemblance, sous la présidence de M. Boulanger, nous jouirions d'une république dictatorial. Cette dernière qui constitue une contradiction vivante, ne dure pas; ou le dictateur tombe après avoir essayé de se défendre, et l'on traverse une nouvelle phase d'anarchie; ou le dictateur, entouré d'un nombre suffisant de régiments, s'immole à la cause de l'ordre nécessaire à la nation, et

"l'empire est fait". On dit alors que c'est la meilleure des républiques, la république de tout le monde, la république nationale. Le second alinéa cité est un peu plus clair. Il déclare aux monarchistes que, s'ils deviennent par aventure la majorité, M. Boulanger ne leur reconnaît pas le droit de rétablir la royauté ou l'empire napoléonien. La raison de M. Boulanger, et celle de tous les utopistes enfarinés des paradoxes de Jean-Jacques Rousseau, c'est que la forme républicaine est la forme nécessaire du gouvernement. Ces gens, qui ont rejeté tous les dogmes, se sont fabriqués un dogme: la république intangible. S'ils disaient que la république est une forme de gouvernement, et qu'elle a leurs préférences, ils seraient supportables: — des goûts on ne dispute point; — mais appuyés sur l'ineffable naïveté d'un monde sans créateur et d'une humanité sans père et sans maître, contraints à chercher quelque part, au lieu et place du droit naturel, un droit collectif indispensible à toute société, ils en sont venus à dire: "La majeure partie des hommes âgés de vingt et un ans et vivant au dedans de certaines frontières crée le droit, et possède le pouvoir vis-à-vis de tous les individus de l'espèce, hommes, femmes et enfants."

C'est sur cette billevesée, qui fait hausser les épaules à tous les voisins de la France républicanisée pour le moment, que le général Boulanger appuie ses projets. Il récite pieusement le Credo de la "république intangible". Il le fait bien; n'est-ce pas la république intangible qui est la vache à lait de tous les intriguants avides d'une situation à laquelle leur mérite intrinsèque ne les appelait pas?

"La nation doit rester maîtresse de ses destinées." Autre ballon de baudruche. Une nation n'est pas un bloc homogène; elle se compose d'innombrables individualités, dont les intérêts particuliers sont souvent très divergents, (qu'on interroge là-dessus les grévistes), dont l'instruction, dont les capacités, dont la patriotisme diffèrent dans les proportions les plus considérables: de citoyens séparés par d'énormes distances, et ne pouvant conférer entre eux des affaires d'intérêt général. C'est pourquoi c'est toujours le gouvernement, — un homme ou une poignée d'hommes, — qui décide des destinées de la nation, qui par exemple déclare la guerre ou conclut la paix.

A cette nécessité, M. Boulanger ne changera rien. Sous la forme monarchique, les destinées de la nation seraient aux mains d'un chef ayant tout intérêt à faire la fortune de la nation, puisqu'il doit jusqu'au trépas rester à sa tête et qu'il doit en outre léguer à sa race la charge de la royauté; ce chef pourra quelquefois ne pas être à la hauteur de son devoir, nous le reconnaissons sans peine. La perfection n'est point le lot de la nature humaine. Sous la forme républicaine, et surtout dans une république de suffrage universel

direct, où forcément les gens les moins instruits, les moins aptes à la méditation des questions si complexes de la politique forment l'immense majorité numérique, les destinées de la nation appartiendront à quelques personnages portés par l'intrigue et pour un moment aux plus hautes charges du pays et désireux surtout, on le comprend sans l'aide de M. Numa Gilly, de se retirer des affaires avec un portefeuille bien gonflé de valeurs de premier ordre. C'est une amère plaisanterie de prétendre que sept ou huit millions d'électeurs traiteront ensemble des destinées nationales. Ils subiront les volontés des députés pour lesquels ou contre lesquels un comité électoral les aura fait voter, et ce sera tout.

Sous la monarchie, il se dessine des courants d'opinion, et dans les cas où la justice est sauve, le souverain s'inspire ordinairement des pensées de la majorité. Mais il n'en devient pas pour cela l'adversaire implacable de la minorité. Il veille au contraire à empêcher que le faible ne soit opprimé par le fort. Sa situation l'élève au dessus des partis, il modère leurs querelles; il est le père de la famille nationale. Il n'a, lui, aucune raison de sacrifier un honnête serviteur de la patrie, par ce que celui-ci ne fait point partie de la majorité. Les carrières publiques ne sont pas exposées à ces oscillations qui accompagnent les crises ministérielles, et dont depuis dix ans nous avons vu tant et de si cruels exemples.

"... Un gouvernement dont la mission est d'exécuter les volontés et de satisfaire les aspirations de la nation."

Toujours Jean-Jacques réchauffé! Votre gouvernement est un domestique, chargé, moyennant de fort beaux salaires, il est vrai, — car il est de l'essence du gouvernement républicain que les charges soient des places et qu'on y vive grasement aux dépens du contribuable, — chargé, disons-nous, de réaliser les volontés, toutes les volontés, sans exception, volontés bonnes et volontés mauvaises, volontés généreuses et volontés oppressives des droits de la minorité, — le peuple, a dit Jean-Jacques, n'a pas besoin de la raison pour valider ses actes, — toutes les volontés de la majorité des électeurs qui est, dans l'hypothèse républicaine, la représentation de la nation tout entière, ou plutôt de la majorité des élus, laquelle, dans la même hypothèse, personnifie la majorité des électeurs; chargé en outre de satisfaire les aspirations de tout ce monde, non avec discrétion et mesure mais dans toute l'étendue des millions qu'il peut dépenser ou emprunter. C'est à quoi l'oblige sa fonction de domestique, et c'est à ce prix que, n'étant pas congédié, il continuera à toucher de gros gages.

Ah! nous savons bien que le badaud en général, et très spécialement le badaud de la Ville-Lumière, écoute bouche bée ces sonores boniments; il pleure d'aise quand le brave gé-

ral lui montre à l'horizon "une république laborieuse, honnête et fière, faite par le peuple et pour le peuple et capable de rendre pacifiquement à la France sa place et sa mission glorieuse parmi les nations."

Hélas! pour faire un civet, dans tous les siècles, il fallut un livre. Pour faire une république si charmante, il faudrait une majorité de républicains laborieux, fiers, dévoués au peuple, et capable de rendre pacifiquement à la France sa place et sa mission parmi les nations. Où sont-ils? Le brave général nous montre à ses côtés Lagaerre et Vergoin. Le Hérisse et Laisant. Ces quatre vertueux, même fortifiés par le concours du P. Hyacinthe, ne nous paraissent point suffisants pour un si grand ouvrage.

La France ne manque pas absolument d'hommes laborieux, honnêtes et fiers. La plupart sont des chrétiens, que l'on persécute; quelques-uns sont des personnages qui, en perdant la foi, ont heureusement retenu la droiture; ils ont beau être républicains, on les tient pour suspects et on les laisse à l'écart.

Où sont en France les éléments de la république, dont M. Boulanger esquisse le séduisant portrait?

Que le brave général ose annoncer qu'il rendra leurs sièges aux magistrats atteints par d'injustifiables révocations, leurs traitements aux prêtres volés par les agents de la république actuelle, la liberté aux communes contraintes de subir la laïcisation des écoles; qu'il annonce non pas un gouvernement obéissant aux plus aux plus tyranniques aspirations des sectaires qui ont su se faire une majorité, mais un gouvernement défenseur de tous les droits (c'est la mission essentielle de tout pouvoir), un gouvernement justicier enfin; combien lui restera-t-il d'admirateurs?

Somme toute, le général Boulanger, dès qu'il sort de la juste et trop facile critique des sectaires qui nous gouvernent, retombe et s'enfoncé dans la banalité révolutionnaire. De venu le maître, il ne ferait disparaître aucun abus opportuniste; à son tour comme tout révolutionnaire arrivé, il aurait pour objection la présidence au plus long terme possible. Il flatterait "sa majorité" et mettrait tout en œuvre pour la garder; nous serions le jouet d'un nouveau parti et les affaires nationales n'iraient pas mieux. Quiconque proclame la souveraineté absolue et illimitée du peuple, supprime la loi que Dieu impose aux majorités comme aux individus, abolit les traditions empreintes de l'esprit de l'Évangile, et s'offre à constituer à neuf, tout d'une pièce, la vieille nation de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Celui-là est un fils de M. Prudhomme, s'il n'est pas un petit fils de Machiavel; ce n'est pas un sauveur.

L'année dernière presque à pareil jour, M. Coquille faisait ici même des réflexions qui n'ont rien perdu de leur actualité.

"Depuis un siècle, la France n'a pu fonder un gouvernement. On

tournerai point la tête; je regarderai devant moi; Dieu me donnera la force dont j'ai besoin, et tu redoubleras, s'il se peut, ta tendresse protectrice.

—Et puis, tu auras Paule, reprit le comte de Montgrand, Paul que nous avons dû laisser dans son couvent de Paris jusqu'à l'achèvement de son éducation. Tancredi rentrera à son tour dans la famille, et leur présence te consolera.

—Quel est le prix de la vente? demanda Mme de Montgrand.

—Six cents mille francs. C'est, tu le vois, un chiffre dépassant nos espérances. Cette somme jointe aux deux cents mille que nous restaient, nous permettra de vivre honorablement à Paris. Nous n'avons aucun luxe, mais le nécessaire; le confort ne nous fera point défaut. Quand le moment d'établir Paule et son frère viendra, nous leur compterons à chacun deux cent mille francs, et nous nous contenterons de vingt mille francs de rente. Hector est un bon et brave garçon, Paule est charmante; ne nous tourmentons pas, amie, la Providence est pour nous.

Madame de Montgrand, trouva dans les paroles de son mari, assez de force pour discuter paisiblement avec lui les questions d'organisation d'une vie nouvelle. Tous deux devaient, pour ainsi dire, recommencer leur vie, non pour eux mêmes, mais pour Paule et pour Tancredi.

Ainsi que l'ont fait comprendre les phrases échangées entre le comte et sa femme, leur fortune, qui s'élevait primitivement à des millions, s'était trouvée engloutie dans les spéculations du vicomte Raoul de Montgrand, qui, avide de plaisirs, et envieux de doubler ses revenus, jeta dans une entreprise commerciale tout ce qu'il possédait, et s'engagea pour une somme équivalente à M. et Mme de Montgrand payèrent; le nom de la famille ne reçut aucune tache; mais, après avoir dégagé la signature du vicomte, il ne resta plus à son aîné que dix mille mille francs de rente, le Château des Abyennes et les terres qui en dépendaient. Il devint des lors indispensable d'abandonner Paris et d'habiter la campagne.

Il fallut vivre avec l'économie la plus stricte. Les revenus des terres et les coupes des bois suffirent pour l'entretien de la maison; l'éducation des enfants absorba le reste.

Le comte et sa femme ne réalisèrent pas seuls des prodiges pour soutenir leur rang avec de minimes ressources.

Ils avaient pour intendant l'héritier d'une famille, dont les services et le dévouement dataient du temps où les Montgrand durent émigrer.

(A suivre)

En Espagne L'Agence Havas publiait hier la dépêche que voici: Madrid, 4 novembre Les carlistes dissidents se sont réunis aujourd'hui au théâtre Olympique, à Barcelone. La séance a été très orageuse; les propos les plus vifs ont été échangés. La discussion a dégénéré en bataille

face l'obligation de vendre les Abyennes... Oh! que l'on tient aux lieux où l'on a vécu, sourit ou souffert... —Pauline, dit M. de Montgrand d'une voix dont le timbre s'altéra, ne me montre pas ta peine, je t'en conjure, tu me ferais regretter..."

—Quoi? demanda vivement la comtesse.

—D'avoir jeté dans un gouffre ma fortune et la tienne...

—Hector, ne dis jamais un mot semblable. A ton tour, tu semblerais m'accuser. Qu'as-tu fait qui ne fût juste et loyal? Depuis quand, dans les grandes familles, les frères ne sont-ils point solidaires de l'honneur du nom? Si le vicomte Raoul se jeta dans une voie dangereuse afin d'augmenter une fortune insuffisante pour ses goûts, ne devais-tu pas combler le gouffre que creusa son imprudence? Aurais-tu laissé flétrir par un tribunal le nom de Montgrand et protester leur signature? Raoul eut doublement tort; ce qui possédait devait lui suffire; mais lorsque le mal est fait, il ne reste plus qu'à le réparer, à quelque prix que ce soit. Ce fut sans regret que je joignis ma dot à ta fortune pour solder les dettes de ton frère; et si je ne puis m'empêcher de souffrir à la pensée de quitter ce château, c'est que la plus belle moitié de ma vie s'y passa entre toi et tes enfants. Rassure-toi pourtant, ami, cette faiblesse sera passagère. En quittant les Abyennes je ne

Le comte et la comtesse de Montgrand, après avoir passé ensemble vingt-cinq années, se chérissaient avec plus de profondeur que le jour où le prêtre les avait unis. Espérances, rêves d'avenir, tout avait été partagé; les épreuves furent subies en commun, et ils arrivaient à l'automne de la vie, sans que leur tendresse eût subi de défaillance.

En ce moment même ils étudiaient, chacun de son côté, le moyen de rendre moins pénible l'heure présente et d'enlever à un être cher le poids d'une croix prête à l'écraser.

Le comte paraissait âgé de cinquante-cinq ans. Il était de haute taille, robuste et nerveux tout ensemble. Ses cheveux gris dessinaient un front très-large, où la lumière s'arrêta comme pour laisser lire toutes les qualités de vaillance, d'honneur et de vertu cachées au fond d'une âme d'élite.

Le regard exprimait le recueillement, mais parfois il rayonnait d'intelligence, on s'attendrissait dans l'expression d'une bonté infinie.

Les mains du comte étaient de forme pure, son pied très-étroit. Tout en lui trahissait la race et révélait une force latente.

La comtesse conservait une beauté régulière, touchante, attendrie.

On devinait qu'elle avait dû souffrir; on comprenait que cette souffrance avait été acceptée par la tendresse et sanctifiée par la foi. Ses

grands yeux bleus se fixaient sans regard sur le foyer empli d'étincelles, et quand elle les reportait sur son mari, elle y laissait lire une sorte d'angoisse qu'elle s'efforçait de combattre, sans parvenir à la dissiper.

La main de M. de Montgrand chercha celle de sa femme. Une longue étreinte les unit, et sans doute le comte puisa du courage dans cette caresse virile, car il dit d'une voix qu'il s'efforça d'affermir:

—Tout est fini, Pauline, j'ai consommé le sacrifice que l'avenir de nos enfants rendait nécessaire. Avant huit jours, nous aurons quitté le château, et ce soir même, le notaire de Nanteuil, M. Refus, nous apportera les six cent mille francs que l'acquéreur a dû verser à son étude.

—Dans huit jours! répéta Mme de Montgrand, comme cela est près, et comme cela passera vite... Huit jours pour se promener dans les grandes allées de ce parc où nous avons vu s'élever tant d'étés magnifiques; huit jours pour rester sous ce toit où j'ai été heureuse, où sont nés Tancredi et Paule... Je ne me plains pas, mais, tu le sais; ce que tu as fait, tu le devais faire; nous ne pouvions plus reculer devant un sacrifice indispensable... Mais, sans murmurer contre cette obligation, je souffre plus que j'aurais cru... Et cependant, depuis que les études de notre fils avancent, depuis que Paule est au couvent, nous regardons en

face l'obligation de vendre les Abyennes... Oh! que l'on tient aux lieux où l'on a vécu, sourit ou souffert... —Pauline, dit M. de Montgrand d'une voix dont le timbre s'altéra, ne me montre pas ta peine, je t'en conjure, tu me ferais regretter..."

—Quoi? demanda vivement la comtesse.

—D'avoir jeté dans un gouffre ma fortune et la tienne...

—Hector, ne dis jamais un mot semblable. A ton tour, tu semblerais m'accuser. Qu'as-tu fait qui ne fût juste et loyal? Depuis quand, dans les grandes familles, les frères ne sont-ils point solidaires de l'honneur du nom? Si le vicomte Raoul se jeta dans une voie dangereuse afin d'augmenter une fortune insuffisante pour ses goûts, ne devais-tu pas combler le gouffre que creusa son imprudence? Aurais-tu laissé flétrir par un tribunal le nom de Montgrand et protester leur signature? Raoul eut doublement tort; ce qui possédait devait lui suffire; mais lorsque le mal est fait, il ne reste plus qu'à le réparer, à quelque prix que ce soit. Ce fut sans regret que je joignis ma dot à ta fortune pour solder les dettes de ton frère; et si je ne puis m'empêcher de souffrir à la pensée de quitter ce château, c'est que la plus belle moitié de ma vie s'y passa entre toi et tes enfants. Rassure-toi pourtant, ami, cette faiblesse sera passagère. En quittant les Abyennes je ne

Le comte et la comtesse de Montgrand, après avoir passé ensemble vingt-cinq années, se chérissaient avec plus de profondeur que le jour où le prêtre les avaient unis. Espérances, rêves d'avenir, tout avait été partagé; les épreuves furent subies en commun, et ils arrivaient à l'automne de la vie, sans que leur tendresse eût subi de défaillance.

En ce moment même ils étudiaient, chacun de son côté, le moyen de rendre moins pénible l'heure présente et d'enlever à un être cher le poids d'une croix prête à l'écraser.

Le comte paraissait âgé de cinquante-cinq ans. Il était de haute taille, robuste et nerveux tout ensemble. Ses cheveux gris dessinaient un front très-large, où la lumière s'arrêta comme pour laisser lire toutes les qualités de vaillance, d'honneur et de vertu cachées au fond d'une âme d'élite.

Le regard exprimait le recueillement, mais parfois il rayonnait d'intelligence, on s'attendrissait dans l'expression d'une bonté infinie.

Les mains du comte étaient de forme pure, son pied très-étroit. Tout en lui trahissait la race et révélait une force latente.

La comtesse conservait une beauté régulière, touchante, attendrie.

On devinait qu'elle avait dû souffrir; on comprenait que cette souffrance avait été acceptée par la tendresse et sanctifiée par la foi. Ses

grands yeux bleus se fixaient sans regard sur le foyer empli d'étincelles, et quand elle les reportait sur son mari, elle y laissait lire une sorte d'angoisse qu'elle s'efforçait de combattre, sans parvenir à la dissiper.

La main de M. de Montgrand chercha celle de sa femme. Une longue étreinte les unit, et sans doute le comte puisa du courage dans cette caresse virile, car il dit d'une voix qu'il s'efforça d'affermir:

—Tout est fini, Pauline, j'ai consommé le sacrifice que l'avenir de nos enfants rendait nécessaire. Avant huit jours, nous aurons quitté le château, et ce soir même, le notaire de Nanteuil, M. Refus, nous apportera les six cent mille francs que l'acquéreur a dû verser à son étude.

—Dans huit jours! répéta Mme de Montgrand, comme cela est près, et comme cela passera vite... Huit jours pour se promener dans les grandes allées de ce parc où nous avons vu s'élever tant d'étés magnifiques; huit jours pour rester sous ce toit où j'ai été heureuse, où sont nés Tancredi et Paule... Je ne me plains pas, mais, tu le sais; ce que tu as fait, tu le devais faire; nous ne pouvions plus reculer devant un sacrifice indispensable... Mais, sans murmurer contre cette obligation, je souffre plus que j'aurais cru... Et cependant, depuis que les études de notre fils avancent, depuis que Paule est au couvent, nous regardons en

face l'obligation de vendre les Abyennes... Oh! que l'on tient aux lieux où l'on a vécu, sourit ou souffert... —Pauline, dit M. de Montgrand d'une voix dont le timbre s'altéra, ne me montre pas ta peine, je t'en conjure, tu me ferais regretter..."

—Quoi? demanda vivement la comtesse.

—D'avoir jeté dans un gouffre ma fortune et la tienne...

—Hector, ne dis jamais un mot semblable. A ton tour, tu semblerais m'accuser. Qu'as-tu fait qui ne fût juste et loyal? Depuis quand, dans les grandes familles, les frères ne sont-ils point solidaires de l'honneur du nom? Si le vicomte Raoul se jeta dans une voie dangereuse afin d'augmenter une fortune insuffisante pour ses goûts, ne devais-tu pas combler le gouffre que creusa son imprudence? Aurais-tu laissé flétrir par un tribunal le nom de Montgrand et protester leur signature? Raoul eut doublement tort; ce qui possédait devait lui suffire; mais lorsque le mal est fait, il ne reste plus qu'à le réparer, à quelque prix que ce soit. Ce fut sans regret que je joignis ma dot à ta fortune pour solder les dettes de ton frère; et si je ne puis m'empêcher de souffrir à la pensée de quitter ce château, c'est que la plus belle moitié de ma vie s'y passa entre toi et tes enfants. Rassure-toi pourtant, ami, cette faiblesse sera passagère. En quittant les Abyennes je ne

Le comte et la comtesse de Montgrand, après avoir passé ensemble vingt-cinq années, se chérissaient avec plus de profondeur que le jour où le prêtre les avaient unis. Espérances, rêves d'avenir, tout avait été partagé; les épreuves furent subies en commun, et ils arrivaient à l'automne de la vie, sans que leur tendresse eût subi de défaillance.

En ce moment même ils étudiaient, chacun de son côté, le moyen de rendre moins pénible l'heure présente et d'enlever à un être cher le poids d'une croix prête à l'écraser.

Le comte paraissait âgé de cinquante-cinq ans. Il était de haute taille, robuste et nerveux tout ensemble. Ses cheveux gris dessinaient un front très-large, où la lumière s'arrêta comme pour laisser lire toutes les qualités de vaillance, d'honneur et de vertu cachées au fond d'une âme d'élite.

Le regard exprimait le recueillement, mais parfois il rayonnait d'intelligence, on s'attendrissait dans l'expression d'une bonté infinie.

Les mains du comte étaient de forme pure, son pied très-étroit. Tout en lui trahissait la race et révélait une force latente.

La comtesse conservait une beauté régulière, touchante, attendrie.

On devinait qu'elle avait dû souffrir; on comprenait que cette souffrance avait été acceptée par la tendresse et sanctifiée par la foi. Ses

grands yeux bleus se fixaient sans regard sur le foyer empli d'étincelles, et quand elle les reportait sur son mari, elle y laissait lire une sorte d'angoisse qu'elle s'efforçait de combattre, sans parvenir à la dissiper.

face l'obligation de vendre les Abyennes... Oh! que l'on tient aux lieux où l'on a vécu, sourit ou souffert... —Pauline, dit M. de Montgrand d'une voix dont le timbre s'altéra, ne me montre pas ta peine, je t'en conjure, tu me ferais regretter..."

—Quoi? demanda vivement la comtesse.

—D'avoir jeté dans un gouffre ma fortune et la tienne...

—Hector, ne dis jamais un mot semblable. A ton tour, tu semblerais m'accuser. Qu'as-tu fait qui ne fût juste et loyal? Depuis quand, dans les grandes familles, les frères ne sont-ils point solidaires de l'honneur du nom? Si le vicomte Raoul se jeta dans une voie dangereuse afin d'augmenter une fortune insuffisante pour ses goûts, ne devais-tu pas combler le gouffre que creusa son imprudence? Aurais-tu laissé flétrir par un tribunal le nom de Montgrand et protester leur signature? Raoul eut doublement tort; ce qui possédait devait lui suffire; mais lorsque le mal est fait, il ne reste plus qu'à le réparer, à quelque prix que ce soit. Ce fut sans regret que je joignis ma dot à ta fortune pour solder les dettes de ton frère; et si je ne puis m'empêcher de souffrir à la pensée de quitter ce château, c'est que la plus belle moitié de ma vie s'y passa entre toi et tes enfants. Rassure-toi pourtant, ami, cette faiblesse sera passagère. En quittant les Abyennes je ne

Le comte et la comtesse de Montgrand, après avoir passé ensemble vingt-cinq années, se chérissaient avec plus de profondeur que le jour où le prêtre les avaient unis. Espérances, rêves d'avenir, tout avait été partagé; les épreuves furent subies en commun, et ils arrivaient à l'automne de la vie, sans que leur tendresse eût subi de défaillance.

En ce moment même ils étudiaient, chacun de son côté, le moyen de rendre moins pénible l'heure présente et d'enlever à un être cher le poids d'une croix prête à l'écraser.

Le comte paraissait âgé de cinquante-cinq ans. Il était de haute taille, robuste et nerveux tout ensemble. Ses cheveux gris dessinaient un front très-large, où la lumière s'arrêta comme pour laisser lire toutes les qualités de vaillance, d'honneur et de vertu cachées au fond d'une âme d'élite.

Le regard exprimait le recueillement, mais parfois il rayonnait d'intelligence, on s'attendrissait dans l'expression d'une bonté infinie.

Les mains du comte étaient de forme pure, son pied très-étroit. Tout en lui trahissait la race et révélait une force latente.

La comtesse conservait une beauté régulière, touchante, attendrie.

On devinait qu'elle avait dû souffrir; on comprenait que cette souffrance avait été acceptée par la tendresse et sanctifiée par la foi. Ses

grands yeux bleus se fixaient sans regard sur le foyer empli d'étincelles, et quand elle les reportait sur son mari, elle y laissait lire une sorte d'angoisse qu'elle s'efforçait de combattre, sans parvenir à la dissiper.

La main de M. de Montgrand chercha celle de sa femme. Une longue étreinte les unit, et sans doute le comte puisa du courage dans cette caresse virile, car il dit d'une voix qu'il s'efforça d'affermir:

—Tout est fini, Pauline, j'ai consommé le sacrifice que l'avenir de nos enfants rendait nécessaire. Avant huit jours, nous aurons quitté le château, et ce soir même, le notaire de Nanteuil, M. Refus, nous apportera les six cent mille francs que l'acquéreur a dû verser à son étude.

—Dans huit jours! répéta Mme de Montgrand, comme cela est près, et comme cela passera vite... Huit jours pour se promener dans les grandes allées de ce parc où nous avons vu s'élever tant d'étés magnifiques; huit jours pour rester sous ce toit où j'ai été heureuse, où sont nés Tancredi et Paule... Je ne me plains pas, mais, tu le sais; ce que tu as fait, tu le devais faire; nous ne pouvions plus reculer devant un sacrifice indispensable... Mais, sans murmurer contre cette obligation, je souffre plus que j'aurais cru... Et cependant, depuis que les études de notre fils avancent, depuis que Paule est au couvent, nous regardons en

face l'obligation de vendre les Abyennes... Oh! que l'on tient aux lieux où l'on a vécu, sourit ou souffert... —Pauline, dit M. de Montgrand d'une voix dont le timbre s'altéra, ne me montre pas ta peine, je t'en conjure, tu me ferais regretter..."

—Quoi? demanda vivement la comtesse.

—D'avoir jeté dans un gouffre ma fortune et la tienne...

—Hector, ne dis jamais un mot semblable. A ton tour, tu semblerais m'accuser. Qu'as-tu fait qui ne fût juste et loyal? Depuis quand, dans les grandes familles, les frères ne sont-ils point solidaires de l'honneur du nom? Si le vicomte Raoul se jeta dans une voie dangereuse afin d'augmenter une fortune insuffisante pour ses goûts, ne devais-tu pas combler le gouffre que creusa son imprudence? Aurais-tu laissé flétrir par un tribunal le nom de Montgrand et protester leur signature? Raoul eut doublement tort; ce qui possédait devait lui suffire; mais lorsque le mal est fait, il ne reste plus qu'à le réparer, à quelque prix que ce soit. Ce fut sans regret que je joignis ma dot à ta fortune pour solder les dettes de ton frère; et si je ne puis m'empêcher de souffrir à la pensée de quitter ce château, c'est que la plus belle moitié de ma vie s'y passa entre toi et tes enfants. Rassure-toi pourtant, ami, cette faiblesse sera passagère. En quittant les Abyennes je ne

Le comte et la comtesse de Montgrand, après avoir passé ensemble vingt-cinq années, se chérissaient avec plus de profondeur que le jour où le prêtre les avaient unis. Espérances, rêves d'avenir, tout avait été partagé; les épreuves furent subies en commun, et ils arrivaient à l'automne de la vie, sans que leur tendresse eût subi de défaillance.

En ce moment même ils étudiaient, chacun de son côté, le moyen de rendre moins pénible l'heure présente et d'enlever à un être cher le poids d'une croix prête à l'écraser.

Le comte paraissait âgé de cinquante-cinq ans. Il était de haute taille, robuste et nerveux tout ensemble. Ses cheveux gris dessinaient un front très-large, où la lumière s'arrêta comme pour laisser lire toutes les qualités de vaillance, d'honneur et de vertu cachées au fond d'une âme d'élite.

Le regard exprimait le recueillement, mais parfois il rayonnait d'intelligence, on s'attendrissait dans l'expression d'une bonté infinie.

Les mains du comte étaient de forme pure, son pied très-étroit. Tout en lui trahissait la race et révélait une force latente.

La comtesse conservait une beauté régulière, touchante, attendrie.

On devinait qu'elle avait dû souffrir; on comprenait que cette souffrance avait été acceptée par la tendresse et sanctifiée par la foi. Ses

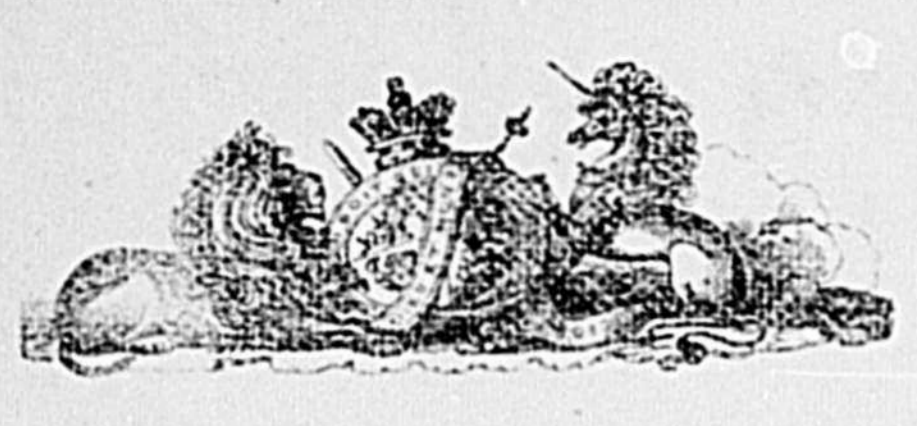
grands yeux bleus se fixaient sans regard sur le foyer empli d'étincelles, et quand elle les reportait sur son mari, elle y laissait lire une sorte d'angoisse qu'elle s'efforçait de combattre, sans parvenir à la dissiper.

à coups de bâtons. Mort à Carlos! a crié un curé. La lutte a redoublé d'intensité à ce cri. La police a dû intervenir. Plusieurs arrestations ont été opérées.

De son côté, le Temps publiait la dépêche suivante: Madrid, 5 novembre, 9h. 36.

Les carlistes ont célébré hier, dans de nombreux banquets, la fête du prétendant. Beaucoup de ces manifestations dégénèrent en tumultes et en scènes violentes, par l'apparition des carlistes dissidents, qui tentèrent de manifester contre le prétendant. A Barcelone, une grande réunion de mille carlistes, partisans de Nocedal, assemblée pour célébrer la formation d'un cercle dissident, fut dissoute par le commissaire de police, après un effrayable tumulte qui empêcha Nocedal de prendre la parole. Les amis du prétendant avaient pénétré dans la salle. Une trentaine de curés et beaucoup d'anciens chefs carlistes se distinguèrent dans la bagarre. La police et la gendarmerie durent intervenir, pour séparer les combattants. Parmi les personnes arrêtées, on remarque des prêtres, des séminaristes, le médecin du prétendant.

Les carlistes madrilènes se réunirent après avoir entendu une messe dans leur cercle. Les amis de Nocedal essayèrent d'y pénétrer, mais ils furent expulsés.



AVIS

ADAPTER DE LUNDI le 26 courant, la malle pour le train "Express" (Chemin de Fer Intercolonial) Rivière-du-Loup et Campbellton, sera fermée à 7 HEURES A. M.

Celle pour le train (Local Express) Québec à la Rivière-du-Loup sera fermée à 10 heures A. M.

A. G. TOURANGEAU, Maître de Poste.

Bureau de Poste, Québec, 24 nov. 1888. 24 novembre 1888—11. 902

ANNONCES NOUVELLES

Commission du Havre de Québec—A. H. Verret Bazar annuel. A vendre—G. Beaucage. Bonnetteries.—Behan Bros.

CANADA

QUEBEC, 24 NOVEMBRE 1888.

LA FEDERATION IMPERIALE

ET L'HONORABLE M. BLAKE

Lorsque nos adversaires s'écriaient que la fédération impériale est un projet tory, que le parti conservateur lui est favorable, et que le parti libéral lui est hostile, nous répondions que le parti conservateur, comme parti, ne veut pas de la fédération, et que l'honorable M. Blake a été le premier homme d'Etat canadien à lancer cette idée dans le domaine de l'opinion.

Les organes libéraux ont toujours nié énergiquement cette initiative de M. Blake.

Eh bien, voici l'illustre homme politique lui-même qui vient prouver la vérité de ce que nous avons affirmé tant de fois.

Nous tenons à publier intégralement la correspondance suivante qui jette un grand jour sur ce sujet :

Ingersoll, Ont, 15 nov. 1888. Hon. Ed. Blake, C. R. Toronto.

Cher Monsieur, A la dernière assemblée de la section d'Ingersoll de la Ligue de la Fédération Impériale au Canada, une résolution a été passée, me réquant comme secrétaire de cette section, de vous écrire, pour savoir si vous pourriez venir à Ingersoll l'hiver prochain et y donner une conférence sur la Fédération Impériale. Notre section d'Ingersoll se compose d'hommes appartenant aux deux partis et tous sont unanimes à solliciter votre visite.

La population de notre ville et des districts environnants est généralement libérale et un orateur conservateur amènerait peu de monde à notre conférence. Aussi, comme vous avez été le premier homme public au Canada à parler en faveur du mouvement qui est conduit en dehors des lignes de parti, nous croyons qu'un discours de votre part dans les circonstances actuelles serait très opportun. Personnellement je suis d'opinion que l'action de gouvernement actuel en établissant la protection a pratiquement tué le mouvement mais maintenant que je vois que la tendance des jeunes libéraux de Toronto est dirigée vers l'indépendance ou l'annexion, je dois jeter toutes mes forces dans une direction opposée. Le mouvement au Canada a pris la forme d'une union douanière entre les colonies. Dans l'attente d'une réponse, je reste tout dévoué.

SEPT MINISTRES EN 1888

CINQ MINISTRES EN 1882

L'Electeur ose parler de la création du septième ministre, par le gouvernement Mercier. Il attaque à ce sujet M. Flynn, qui en a parlé dans le discours publié par le Courrier du Canada le 27 septembre dernier.

Son argument est qu'il y a eu sept ministres à certaines époques du régime conservateur.

Mais il ne dit pas qu'en 1882 le nombre des ministres fut réduit à six par les conservateurs, qui abolirent la charge de solliciteur-général.

Il est vrai que cette charge fut rétablie en 1886, mais on abolit alors celle de commissaire des chemins de fer, de sorte que le nombre des ministres resta à six. (49-50 Vict. chap. IV, p. 20).

M. Mercier trouvait à cette époque que c'était encore trop de six ministres. Il n'en voulait que cinq. Voici ses paroles, en 1882 :

Le gouvernement se propose de réduire le nombre des ministres à six. JE REGRETTE QU'IL NE FINE PAS LE NOMBRE A CINQ. Autrement la province d'Ontario se contenterait de cinq ministres. ET JE CROIS QUE L'ON POURRAIT EN FAIRE AUTANT. (Débats de 1882, p. 1318).

C'était bien catégorique. Aux yeux de M. Mercier, cinq ministres étaient suffisants pour la province de Québec.

Maintenant ouvrez les Journaux de l'Assemblée Législative pour 1888, et à la page 197 vous lirez ce qui suit :

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill relatif à la nomination d'un président du Conseil Exécutif étant lu :

Elle était peut être même trop tardive. Dans tous les cas, elle fut reçue froidement et nous laissons faire. Dans mon humble opinion le courant a continué à lui être opposé et à part cela, il est arrivé bien des choses qui ont changé les difficultés en impossibilités. J'ai été obligé de repousser des demandes qui m'étaient faites de m'identifier avec le mouvement récent, à la fois pour la raison que je vous donne et aussi parce que je n'avais ni comme canadien, ni comme citoyen de l'Empire aucune sympathie pour certaines vues mises de l'avant d'une façon préliminaire par les premiers promoteurs du mouvement.

Maintenant, je me réjouisais de voir que la question est enfin, quoique bien tard, tombée dans les mains d'hommes d'influence, pensant que la discussion ne peut qu'être utile et même fructueuse, et j'avais décidé que s'il m'était impossible d'y aider je ne voudrais rien dire qui pût y faire le plus léger tort.

Je suis par conséquent resté à l'écart jusqu'à ce jour, mais en suivant le cours des événements je me sens libre et peut être même obligé de dire que je ne puis pas participer à ce mouvement, dans aucune des directions qu'on lui a données jusqu'à ce jour.

Ed. Blake, Béné. E. Swayzie, Esq., Ingersoll.

Le ressort de cette lettre : lo Que M. Blake a été le premier homme public au Canada qui ait prononcé l'idée de la fédération impériale ;

2o Qu'il est encore favorable en principe à la fédération impériale, quoique certaines vues des promoteurs actuels du mouvement lui semblent inadmissibles ;

3o Qu'il est jusqu'à un certain point sympathique à l'œuvre de la ligne, puisque, sans y prendre part, il déclare n'avoir voulu rien faire qui puisse lui causer le plus léger tort.

Voilà ce que l'Electeur appelle une rebuffade pour les apôtres de la fédération impériale.

La rebuffade, ils l'ont eue à Joliette lorsque Sir Hector Langevin s'est écrié : " J'entends des hommes sensés s'oublier au point de vouloir mettre en péril tout ce bonheur, toute cette liberté simplement pour une question de sentiment. On nous dit : Il nous faut la fédération impériale. En attendant je vous dis de m'importe quelle origine : Nous savons ce que nous avons, gardons-le. " Il y avait à Joliette trois ministres de la couronne, et des centaines de conservateurs qui ont converti ces paroles d'applaudissements. Voilà l'attitude du parti conservateur, comme parti, envers la fédération impériale.

SEPT MINISTRES EN 1888

CINQ MINISTRES EN 1882

L'Electeur ose parler de la création du septième ministre, par le gouvernement Mercier. Il attaque à ce sujet M. Flynn, qui en a parlé dans le discours publié par le Courrier du Canada le 27 septembre dernier.

Son argument est qu'il y a eu sept ministres à certaines époques du régime conservateur.

Mais il ne dit pas qu'en 1882 le nombre des ministres fut réduit à six par les conservateurs, qui abolirent la charge de solliciteur-général.

Il est vrai que cette charge fut rétablie en 1886, mais on abolit alors celle de commissaire des chemins de fer, de sorte que le nombre des ministres resta à six. (49-50 Vict. chap. IV, p. 20).

M. Mercier trouvait à cette époque que c'était encore trop de six ministres. Il n'en voulait que cinq. Voici ses paroles, en 1882 :

Le gouvernement se propose de réduire le nombre des ministres à six. JE REGRETTE QU'IL NE FINE PAS LE NOMBRE A CINQ. Autrement la province d'Ontario se contenterait de cinq ministres. ET JE CROIS QUE L'ON POURRAIT EN FAIRE AUTANT. (Débats de 1882, p. 1318).

C'était bien catégorique. Aux yeux de M. Mercier, cinq ministres étaient suffisants pour la province de Québec.

Maintenant ouvrez les Journaux de l'Assemblée Législative pour 1888, et à la page 197 vous lirez ce qui suit :

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill relatif à la nomination d'un président du Conseil Exécutif étant lu :

L'honorable M. Mercier propose, secondé par l'honorable M. Gagnon, que ce bill soit lu maintenant la troisième fois.

Le président du Conseil exécutif, ajouté au commissaire des travaux publics, au commissaire de l'agriculture, au procureur-général, au trésorier provincial, au commissaire des terres de la couronne, un secrétaire provincial, cela fait SEPT ministres au lieu de cinq.

Ce président du Conseil a un salaire de \$1,000 par année (51-52 Vict., chap. VIII, p. 29). On lui a voté en outre \$2,700 de contingents, (Budget supplémentaire pour 1888-89, p. 2, No 3).

Cela fait donc \$7,700 d'augmentation inutile dans la dépense publique, et cela de l'aveu même de M. Mercier, qui proclamait CINQ ministres un nombre suffisant en 1882.

L'Electeur à l'impudence d'ajouter : D'ailleurs, comme question de fait, ce reproche est faux, puisqu'il n'y a actuellement dans le ministère de Québec que six ministres avec des portefeuilles, ou recevant des traitements—les honorables MM. Mercier, Garneau, Shehyn, Turcotte, Gagnon et Duhamel.

Si la mauvaise foi était bannie du reste de la terre, on la retrouverait dans les bureaux de l'Electeur. Il n'y a actuellement que six ministres, dit-il. Oai, parce qu'il y a une vacance dans le cabinet. Si le colonel Rhodes n'avait pas refusé le portefeuille de l'Agriculture, il y aurait aujourd'hui sept ministres. Et le compte y sera demain, lorsque M. Mercier aura trouvé enfin son cultivateur authentique.

L'Electeur ne réussira pas à donner le change avec d'aussi grossiers artifices.

UN CONVERTI

Notre confrère du Journal des Trois-Rivières, appréciée comme nous la sortie de M. Mercier, à propos des événements de 37. Il cite la lettre de M. Mercier à M. le curé de St-Jean de Matha, ainsi que la page de l'opuscule relative à la rébellion, et il ajoute :

Qu'on rapproche maintenant cette page d'histoire ou l'attitude du vénérable évêque de Montréal et du clergé de la province est mise en regard de celle des chefs révolutionnaires et du mépris qu'ils ont fait de l'autorité, qu'on la rapproche, disons-nous, de la lettre de M. Mercier et l'on pourra encore une fois juger, d'après nature, de la valeur des principes du chef national.

La vénération de M. Mercier pour l'éducation et ses acolytes, son admiration pour leurs doctrines étaient aussi bien connues que ses anciennes théories sur l'école ultramontaine, et il n'y a jamais eu que les gens intéressés à lui faire la cour, qui ont passé hardiment l'éponge, ou feint de croire à sa conversion. Le point à noter c'est que M. Mercier choisit précisément le moment où ses thuriféraires de la dernière heure mettent le plus de zèle à lui brûler leur encens en l'honneur de sa persévérance dans les bons principes, pour leur faire faux bond ; pour leur prouver qu'il est plus que jamais ce qu'il a toujours été, un franc libéral.

Cette appréciation de M. Mercier et de sa prétendue conversion est parfaitement juste.

Un de ces jours, nous ferons pour nos lecteurs l'histoire des principes de M. Mercier.

PETITE GAZETTE

Mgr Taché a publié une lettre à l'adresse de M. McMicken, contredisant les rapports faits par ce dernier, devant la société historique de Winnipeg, relativement à l'invasion féniennne de 1871.

Le lieutenant colonel Rhodes doit aller passer une partie de l'hiver au Kansas, pour raison de santé.

Les chambres provinciales sont convoquées pour le 9 janvier prochain.

Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé Lagueux, curé de St Jean Port Joli, est dangereusement malade.

L'Electeur nie que M. Grimard, de Wolfestown ait reçu la récompense de \$1000 promise pour la restitution de Lanontagne, prévenu du meurtre de son beau frère.

Les plaidoiries dans la cause du Manitoba contre le Pacifique se sont terminées hier devant la Cour Suprême.

MM. Mowat et Martin représentaient Manitoba. M. Blake a plaidé pour le Pacifique.

Une déclaration

Le révérend M. Paradis dont le nom a été prononcé si souvent depuis quelque temps, vient de partir pour Rome, où il va plaider sa cause contre ses supérieurs.

Avant de quitter le Canada, il a adressé aux journaux la déclaration suivante, que nous publions à titre documentaire :

" Je m'embarque aujourd'hui pour l'Europe, je vais à Rome plaider ma cause, actuellement pendante devant la S. C. des Evêques et Réguliers. Avant de quitter le Canada, je dois, en justice, à mes compatriotes de ne pas les laisser sous la fausse et pénible impression, créée par des journaux mal renseignés, que je suis un rebelle à l'autorité de l'Eglise.

Je n'ai jamais été cela, je ne le suis pas et, avec la grâce de Dieu, j'espère ne l'être jamais. Je ne suis pas rebelle, puisque ma cause n'a jamais été jugée. Comment aurait-elle été jugée, puisqu'elle n'a jamais été entendue ni en Canada, ni à Paris, ni à Rome ?

Il n'y a jamais eu de condamnation contre moi ; je l'affirme sur mon honneur à la face de mon pays. Je ne veux, pour le moment, opposer que ma dérogation aux avancés faits sous ce rapport car ce n'est pas dans la presse que j'entends discuter ma cause, ni ses incidents. C'est à Rome que se trouve mon tribunal et il va m'entendre.

Tout ce que je tiens pour le moment à laisser savoir à mes compatriotes, c'est que par les présentes, je me déclare d'avance entièrement et sans réserves soumis à la décision, quelle qu'elle soit, de ma mère la Sainte Eglise, dans le sein de laquelle je veux vivre, travailler et mourir.

C. A. M. PARADIS, Pape, O. M. I.

L'HON. JUGE ARMSTRONG

Nous avons appris avec la plus vive douleur la mort subite de M. le juge Armstrong, de Sorel, arrivée hier, en cette dernière ville.

Le juge Armstrong est tombé mort dans la rue. Son fils, M. Charles Armstrong, en a reçu la triste nouvelle à l'hôtel St Louis, hier soir. Il est parti immédiatement pour Sorel.

L'hon. juge Armstrong était un citoyen universellement respecté, et l'une des plus belles figures de notre monde légal. Il avait été juge-en-chef pour le gouvernement impérial à Ste-Lucie. Le gouvernement fédéral l'avait choisi l'an dernier, pour présider la Commission du Travail.

Le défunt était âgé de 66 ans. Le Canada perd en sa personne l'un de ses hommes distingués et de ses meilleurs citoyens.

Aux Communes

LE RACHAT DES TERRES

Amendement de Parnell rejeté

Londres, 24—Aux Communes ce soir, M. Sexton a demandé s'il était vrai que sept députés irlandais devaient être poursuivis ; et ipso facto, s'il y avait aucun rapport entre ces poursuites et le retard apporté au débat sur les prévisions budgétaires pour l'Irlande.

Si ces députés ne doivent pas être poursuivis, M. Sexton demande que le gouvernement donne l'assurance que ces sept députés ne seront pas enlevés à la chambre avant que ces prévisions budgétaires irlandaises soient votées.

L'honorable M. Smith déclare qu'il n'a aucune connaissance que ces prétendues poursuites doivent être prises. Il désire certainement que ces députés restent à la chambre jusqu'après le vote de ces prévisions budgétaires.

L'honorable Smith propose ensuite que la règle de pratique parlementaire déclarant que la chambre doit s'ajourner à minuit soit, de nouveau suspendue quant à son effet.

Cette demande est aux fins de permettre aux communes de clore le débat sur le projet de loi d'achat des terres. Cette proposition est votée par 195 voix contre 159.

Sur motion pour que la chambre se forme en comité sur ce projet de loi, M. Parnell propose un amendement à cette motion. Il demande que le gouvernement donne instruction à la commission agraire de s'occuper des arrérages de s'occuper des arrérages de loyers en fixant le montant des loyers judiciaires. M. Parnell ajoute : Tout le monde admet que la question des arrérages de loyers doit être réglée, il est donc nécessaire qu'on s'en occupe sans délai et en même temps que la question de l'achat des terres.

Si cela est fait, le fermier pourra contracter librement avec son landlord, il n'y aura pas de danger que l'acheteur perde les avances faites. L'Acte Ashbourne, dans ce cas, fonctionnera le plus facilement et le plus doucement possible.

L'hon. M. Smith prétend que ce que demande M. Parnell mettrait les fermiers dans une position pire qu'aujourd'hui. En reconnaissant qu'il doit des arrérages, le fermier se trouve pour ainsi dire avoir une chaîne au cou. Maintenant il peut faire un contrat pour l'achat de terre.

Ce contrat une fois fait, les arrérages tombent ipso facto.

L'amendement de M. Parnell est perdu par le vote de 148 pour et 182 contre.

Un coup d'Etat annoncé

LES BOULANGISTES MENACÉS

Paris, 23—Les journaux boulangistes et conservateurs disent que le gouvernement prépare un coup d'Etat devant éclater le jour de la démonstration qui sera faite sur la tombe du révolutionnaire Baudin, le 2 décembre. Ils prétendent que les agents du gouvernement se mêleront avec la foule dans le cimetière et qu'ils provoqueront un conflit. Les chefs de la démonstration seront alors arrêtés pour conspiration contre l'Etat et on les poursuivra ensuite par trahison.

La France dit que le général Boulanger, dans une entrevue, a affirmé qu'il savait prudemment que le premier ministre Floquet se préparait pour un coup d'Etat contre les boulangistes.

Le Journal des Débats ridiculise l'idée d'un coup d'Etat. Ces rumeurs, dit ce journal, ne sont que la conséquence du fait que les députés ont insisté auprès du gouvernement pour qu'il adopte des mesures énergiques pour la suppression des boulangistes.

En Irlande

UN MEURTRE

Un ordre de Rome

Dublin, 23.—Un cultivateur du nom de Dalay a été assassiné à Tralee, comté de Kerry. On l'a percé de quatre balles.

La police est d'opinion que Dalay a été tué par des moonlighters. Daly arrivait d'Amérique assez récemment et avait pris une terre de laquelle l'autre fermier avait été évincé. Daly avait reçu plusieurs fois des menaces et avait été forcé d'avoir recours à la police.

Les assemblées annoncées pour avoir lieu aujourd'hui dans toute l'Irlande pour commémorer les souvenirs des martyrs de Manchester ont été prohibées par proclamation du gouvernement.

La police et la populace sont venues en conflit et quelques personnes ont été blessées. C'est à Kilkenny que les troubles les plus sérieux ont eu lieu. Le magistrat de l'endroit a menacé de donner ordre de faire feu sur la populace.

Dublin, 23.—Le Pape a ordonné à l'évêque de Raphoe de rappeler le rev. Père McFadden qui fait actuellement des conférences à Londres.

Le jury du comté de Milton, comté de Cork, a rendu un verdict de meurtre contre le constable Swenel qui a blessé mortellement Patrick Ahern dans un conflit avec la police.

M. GOBLET DECORE DE LA ROSE

Paris, 23.—Le baron d'Arivos, ministre du Brésil en cette ville, a présenté à M. Goblet, qui se trouve ministre des affaires étrangères, la décoration de l'ordre impérial de la Rose de l'Empire du Brésil.

UN LEGS AU PERE

Rome, 23.—Signor Ingami, avocat de Rome et qui est mort tout récemment, a légué la somme d'un million de piastres au Pape.

LES HORREURS DE LONDRES

Londres, 23—M. Raiston, un écrivain bien connu, est devenu fou et se livre à des productions littéraires sur l'affaire des meurtres de White Chapel.

La maison du clergé

Nos lecteurs de la ville et de la campagne, les membres du clergé surtout, se rappellent encore cet ancien poste de commerce tenu autrefois par Messieurs Hamel, situé sur la rue Sous-le-Fort. Pendant de longues années ce fut la maison du clergé. Voulaient s'assurer d'une étoffe à soutane durable, c'est là qu'on se rendait en toute sécurité, assuré d'avance d'être servi à souhait.

Cet établissement est passé entre les mains de MM. Vézina et Fraser, hommes expérimentés dans le commerce, jouissant d'une haute réputation d'intégrité et d'habileté. Nous n'hésitons donc pas à les recommander au public et aux Messieurs du clergé surtout qui y trouveront le meilleur accueil. L'établissement de MM. Vézina et Fraser est parfaitement installé, et l'assortiment d'étoffes à soutane et fournitures de presbytère est on ne peut plus complet. Deux tailleurs sont attachés à cet établissement dont l'un s'occupe tout spécialement de la confection des soutanes.

Echos & Nouvelles

Une remise

L'Electeur d'hier matin annonce que le gouvernement, en considération de la mauvaise récolte de cette année, a décidé d'accorder à tous colons qui prendront leur patente sous un délai raisonnable, la remise de tous les intérêts moins cinq ans.

L'Académie de médecine

La seconde séance de cette Académie a eu lieu à l'Ecole de Médecine, sous la présidence de M. le Dr Catellier professeur de chirurgie qui avait bien voulu se rendre à l'invitation des membres.

M. R. Paquin, dans une magnifique conférence, traita avec beaucoup de succès la thèse qui lui avait été confiée : " Les fractures. " La discussion fut ensuite soutenue par MM. P. Legendre, J. Constantin, P. Lord, A. Potvin, E. Savard, A. Simard et M. Morin.

Il traitera à la prochaine séance des maladies des oreilles.

Bernier, Ecr., avocat, pour fonder une association politique dans la ville de Lévis.

La jeunesse conservatrice de cette ville et des environs a répondu avec empressement à l'appel qui lui a été fait. L'Assemblée qui était relativement nombreuse, a appuyé avec beaucoup d'enthousiasme le projet de la fondation d'un club de jeunes conservateurs.

Plusieurs discours ont été prononcés et finalement un comité composé de cinq membres a été formé pour élaborer la constitution du club qui devra être soumise à une réunion ultérieure où l'on procédera ensuite à l'élection des officiers.

Buffalo Bill

avec sa compagnie de Sauvages de l'Ouest a causé une sensation immense, presque égale à celle qui a été causée par l'introduction de cet article sain et pur de la Crème de Tartre Impériale. Elle est en vente chez tous les épiciers.

Funérailles de M. O. Rochette

Les funérailles du regretté M. Olivier Rochette, qui ont eu lieu, hier, à Saint-Roch, avaient attiré de tous les points de la ville une foule considérable qui a témoigné par sa présence de sa sympathie et de son estime pour la mémoire de ce grand industriel, que la mort a enlevé prématurément.

Le cortège était immense, et l'on y remarquait, à part les collègues du défunt au conseil municipal, de nombreux représentants de la finance, du comté de l'industrie.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Julien, Edouard Germain, Désiré Guay, Félix Gourdeau, Joseph Guay et Gaspard Germain.

L'Eglise était toute tendue de draperies noires et blanches, et le catafalque était brillamment illuminé.

Parmi les membres du clergé présents au chœur, on remarquait le Père Grenier, MM. les abbés Lessard, Rondeau, les vicaires de St-Roch, etc.

La levée du corps a été faite par M. Mathieu, du séminaire.

M. Fortin a chanté le service avec MM. Fecteau et Guimond, comme diacre et sous-diacre.

L'absoute a été donnée par M. le curé de Québec.

A l'orgue, il y a eu chant et musique magnifique.

Grand incendie à Montréal

Un incendie a eu lieu avant-hier soir à la " Montreal Watch Case Company ". C'est une bâtisse en briques à cinq étages. Le premier étage était un établissement de machineries. Les autres étaient occupés par la compagnie ci-dessus nommée, L. Davis et Cie, importateurs de soie, et A. Bolt et Cie, fabricants de bijouteries.

Vers 7.30 p. m., deux gardiens de nuit découvrirent les flammes sortant de la bâtisse. L'alarme fut donnée de suite et les pompiers s'y rendirent en toute hâte. Ils constatèrent que le feu avait fait des progrès considérables et une seconde alarme fut donnée.

La famille du gardien, qui se trouvait au cinquième étage de la bâtisse, la parvint ainsi qu'une fille qui se trouvait dans la fabrique de boîtes.

Après trois heures d'un travail pénible l'incendie devint maîtrisé. La bâtisse fut complètement consumée. Elle appartenait à M. Timmins et ses pertes seront couvertes partiellement par une assurance de \$2,000. La Montreal Watch Case Co perd environ \$20,000 complètement couvertes par les assurances. L. Davis et Cie perdent \$10,000 et A. Bolt et Cie un égal montant. Les pertes à l'établissement des machineries sont de \$2,000.

Cinq mille piastres de dommages

La cause de Rajotte contre la compagnie canadienne du Pacifique, a été plaidée devant un jury spécial, aux assises, de Winnipeg, avant-hier. C'est une action pour dommages-intérêts, intentée par la veuve d'un aiguilleur qui avait eu le pied pris dans un " cœur " voie et avait été frappé et tué par une sur locomotive, en octobre 1887.

La demanderesse a allégué que la compagnie devait faire couvrir les " cœurs " afin de diminuer autant que possible le danger auquel sont exposés les aiguilleurs. La défense a prétendu qu'il n'y avait pas de loi obligeant la défenderesse à en agir ainsi.

Après la preuve de la demanderesse, la défense a demandé le renvoi de la cause et le juge était d'opinion que le jury devait accorder le renvoi ; mais les jurés ne l'ont pas compris ainsi et ont rapporté un verdict en faveur de la demanderesse pour \$5,000.

La compagnie va en appeler de ce verdict.

Le Ve volume du " Dictionnaire généalogique "

Le Dictionnaire généalogique de Mgr Cyprien Tanguay est maintenant une œuvre presque achevée.

Le premier volume avait paru en 1871 ; il a été suivi en 1886-87 des volumes II, III, IV et V, ces jours derniers, le tome VI a été livré au public. Cette rapidité d'exécution fait le plus grand honneur aux imprimeurs-éditeurs MM. E. Sénécal & Fils. Le VIe va être mis sous presse, et ainsi cette œuvre importante marche à sa conclusion.

Quant au fini de l'ouvrage, il suffit de mentionner que la correction des épreuves est faite par l'auteur lui-même. De plus, MM. Sénécal, les éditeurs, ont acheté un matériel spécial d'imprimerie pour faire l'impression du Dictionnaire généalogique. Dans tous les volumes, nous remarquons la même netteté, la même régularité de caractère typographique. Il est vraiment rare qu'un ouvrage aussi considérable avec autant de variétés, de noms, de chiffres et de localités, soit aussi parfaitement coordonné et aussi lisiblement exécuté. D'un simple coup d'œil, nous voyons la généalogie complète de toute une famille depuis le premier aïeul jusqu'au dernier descendant de nos jours. Ainsi les noms de la lettre alphabétique M étant terminés en partie avec le Ve volume on peut retracer leur lignée au com-

